



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-216

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

12-2023-09-14-00003 - Décision de délégation de signature au responsable du SDIF de l'Aveyron pour émettre et liquider les titres de perception mentionnés à l'article L255A du LPF. (1 page)

Page 3

DDFIP

12-2023-09-14-00003

Décision de délégation de signature au responsable du SDIF de l'Aveyron pour émettre et liquider les titres de perception mentionnés à l'article L255A du LPF.

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

A Rodez, le 14 septembre 2023

Pour l'administratrice de l'Etat, directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Le directeur du pôle gestion fiscale de la Direction départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Pascale AMPE, administratrice de l'Etat en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron, responsable des services fiscaux dans le département ;

Vu la décision de délégation générale de signature aux responsables du pôle secteur public local et du Domaine, du pôle gestion fiscale, de la mission risque, de la mission audit, de la mission conduite de projets, de la mission recouvrement forcé ainsi que du pôle pilotage et ressources du 1^{er} septembre 2023 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à Mme Evelyne BARTHES, Inspectrice divisionnaire, responsable du Service départemental des Impôts foncier (SDIF) de l'Aveyron, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 14 septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques,
L'Administrateur des finances publiques adjoint,

signé

Jean-Luc CANOUE